

Faire Ensemble Sainte Geneviève

Madame, Monsieur, Chers amis Génovéfains,

L'article L52-1 du code électoral établit que « Pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite. À compter du premier jour du sixième mois précédent le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. »

Dans ce cadre, l'expression des groupes majoritaires pour exposer leur action dans les tribunes d'un journal municipal peut être assimilée à de la propagande électorale et par conséquent, interdite.

Une jurisprudence du Conseil d'Etat de mai 2012 précise que le Maire ne disposant d'aucun droit de contrôle ou de censure des tribunes de l'opposition, elles peuvent participer au débat électoral. En revanche, la tribune de la majorité doit rester "neutre" créant ainsi une rupture d'égalité entre les candidats.

Le jugement de la neutralité des propos appartenant à chacun, les élus de Faire Ensemble Sainte Geneviève ne souhaitent pas prendre le risque de contrevénir à la loi. Pourtant, certains profiteront de cette période pour entretenir des polémiques auquel le droit nous interdit de répondre dans cette tribune. Ainsi, jusqu'au mois de mars 2026, nous n'utiliserons pas cet espace d'expression.

Jean-Pierre Vimard pour le groupe Faire Ensemble Sainte Geneviève

Tous ensemble pour Sainte Geneviève des Bois (divers droite, indépendants et citoyens sans étiquette)

Texte non parvenu dans les délais impartis.

Thomas Zlowodzki, Nancy Le Foll
(tous@ensemblesgdb.fr /
www.facebook.com/EnsembleSGDB)

Génovéfains libres et unis

Chères Génovéfaines et chers Génovéfains,

Nous souhaitons à tous les Génovéfains une bonne rentrée, avec une pensée particulière pour les élèves, les enseignants, les parents, tous les partenaires qui œuvrent pour la réussite des élèves.

Dès ce mois de septembre, nous entrons dans la période des élections municipales qui auront lieu le 15 mars 2026.

Durant cette période, la communication des collectivités territoriales est soumise à des règles particulières, définies par le code électoral. Du 1^{er} septembre 2025 à mars 2026, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin.

Vu les contraintes imposées par le code électoral, c'est notre dernière Tribune pour ce mandat.

Pendant 6 ans, nous nous sommes efforcés d'être une opposition contradictoire mais constructive, soucieuse de défendre les intérêts de tous les Génovéfains, sur les grands sujets : sécurité, urbanisme, transition énergétique, transports entre-autres.

Nous restons présents pour travailler et préparer les futures échéances électorales.

[Vous pouvez continuer à nous contacter pour tous sujets à notre adresse habituelle : genovefainslibresetunis@gmail.com](mailto:genovefainslibresetunis@gmail.com)

Vos élus GÉLU : Quentin Chollet, avec Marie-Noëlle Rolly, Thierry Besse, Mélanie Schlatter et Zagros-Hammi Tum.